

# LA CHARTE ÉTHIQUE DE LA LIGUE DE DÉFENSE NOIRE AFRICAINE

- L.D.N.A. -

version 2.2

À nos yeux, chaque individu :

1. a le devoir de respecter l'**Égalité de l'Autre avec lui-même** sans faire de discriminations selon l'origine ethnique, le genre, et l'identité sexuée,

2. a le devoir de respecter la Liberté de l'Autre **dans sa liberté de conscience, sa liberté de culte, et ses croyances,**

3. a le devoir de respecter, **dans la limite du devoir de chacun au respect de la dignité de l'Autre,** la Liberté de l'Autre dans **sa liberté d'expression, et sa liberté de création,**

4. a le devoir de respecter le droit absolu de l'Autre dans **sa liberté de blasphémer,**

5. a le devoir de **respecter les opinions politiques** de l'Autre **tant qu'elles respectent le principe Démocratique,**

6. a le devoir de **haïr les idéologies qui mettent des opérateurs de comparaison entre les humains,** comme le racisme, ou son nouvel avatar l'ethnohiérarchisme,

7. a le devoir de **haïr les idéologies qui font dépendre une qualité morale d'un peuple à un facteur génétique,** comme le racialisme

7. a le devoir de faire respecter les six principes universels précédemment cités, par tous les moyens légaux

En conséquence,

Celles et ceux de nos adhérents qui ne respecteront pas les valeurs, ci-dessus énoncées, pourront être expulsées comme le veut la procédure en vigueur.

La LDNA